



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 16 décembre 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mardi 16 décembre 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération n° 2025109 : Autorisation de passer une convention de mutualisation pour l'utilisation du broyeur à végétaux avec la commune de Tauriac

Présents : 12

Corine Levraud, Myriam Robitaillié, Samantha Dorignac, Patricia Lauriol, Elisabeth Bonachera, Laury Lefèvre, Claude Migner, Henri Such, Cyril Grisvard, Fabrice Aragon, Guillaume Vedrenne, Henri Pereira Ramos

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : 0

Absent(s) excusé(s) : 1

Isabelle Roberti

Absent(s) : 2

Natacha Flourey-Hybertie, Hugues Flourey

Secrétaire de séance : Myriam Robitaillié assistée de Samantha Dorignac

Considérant que la commune de Prignac et Marcamps a récemment procédé à l'achat d'un broyeur à végétaux pour un montant de 9 000,00 € afin de répondre aux besoins de gestion des déchets verts sur son territoire ;

Considérant que cette acquisition, bien que bénéfique pour la gestion des espaces verts, représente un investissement important pour la commune ;

Considérant que la mutualisation de cet équipement avec la commune voisine de Tauriac permettrait de réduire les coûts d'investissement pour les deux collectivités et d'offrir un service supplémentaire aux administrés des deux communes ;

Considérant que la commune de Tauriac pourra bénéficier de l'utilisation du broyeur à végétaux pour ses propres besoins, dans le cadre d'une gestion partagée, avec une participation financière de 4 500,00 € pour couvrir la moitié du coût d'achat de l'équipement ;

Considérant que la signature d'une convention de mutualisation entre les deux communes permettra de définir les modalités pratiques de cette mise à disposition et d'assurer une gestion équitable et transparente de l'utilisation du broyeur à végétaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser la signature d'une convention de mutualisation avec la commune de Tauriac pour l'utilisation partagée du broyeur à végétaux acheté par la commune de Prignac et Marcamps.
- De fixer la participation de la commune de Tauriac à hauteur de 4 500,00 € pour la mutualisation de l'équipement, soit 50 % du coût total d'acquisition du broyeur, qui s'élève à 9 000,00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette collaboration entre les deux communes, et à procéder à l'inscription de cette participation au budget de la commune de Tauriac.

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 16 décembre 2025

Secrétaire de séance,
Myriam Robitaillie



Le Maire
Laury Lefèvre

